

**Compte-rendu de la séance du 19 février 2018**  
**du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée**

**Présents : DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, EON Christophe, PAITEL Patricia, FILATRE Félicien, BERTHIAUX Gwénaél, LE MÉE Philippe, HARDAT Bénédicte.**

**Avis sur une enquête publique relative au programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant de la Chère**

Rémy MARTIN, adjoint au Maire délégué au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère, présente aux membres du Conseil Municipal l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et à la déclaration d'intérêt général sollicitées par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère concernant le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant de la Chère. L'enquête publique a lieu du 1<sup>er</sup> février 2018 au 2 mars dans les communes de Châteaubriant, Guémené Penfao et Grand Fougeray et concerne la commune d'Ercé en Lamée, membre du Syndicat et traversée par la Chère. Il présente les différents travaux que le Syndicat souhaite entreprendre sur la Chère.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.

**Etude d'extension et de réhabilitation des locaux de l'école publique Jules verne et travaux : choix du maître d'œuvre**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le résultat de la consultation lancée en procédure adaptée pour la recherche d'un maître d'œuvre dans le cadre de l'étude d'extension et de réhabilitation des locaux de l'école publique Jules verne et de la réalisation des travaux dont le montant estimatif est de 500 000€.

5 entreprises ont fait une offre dont 3 ont été retenues puis auditionnées.

Le cabinet d'architecture le mieux disant au regard des 3 critères établis dans le règlement de consultation est MR Désirs d'Espaces de Rennes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de MR DESIRS D'ESPACES pour un montant de 54 080 € HT.

**Attribution d'une subvention à l'école publique pour une sortie scolaire**

Isabelle BERTIN, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention adressée par l'école publique Jules Verne pour une sortie scolaire de 2 jours pour 46 élèves du cycle 3 domiciliés à Ercé en Lamée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'école Jules Verne une subvention de 30 € par élève domicilié à Ercé en Lamée pour une sortie scolaire de 2 jours à la condition que les élèves n'aient pas déjà bénéficié d'une subvention similaire durant leur scolarité.

**Vote des subventions 2018**

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions pour l'année 2018 et répartit comme suit le crédit qui sera inscrit au budget primitif 2018 :

Triangle football club	1 350€	
Tennis club Teillay-Ercé-Tresboeuf	1 500€	
Association Rurale de Loisirs Ercé-Teillay (ARLET)	450€	
Les Câlinous	356€	
Club de gym	...458€	
Société de Chasse St Hubert : encouragement à la lutte contre les ragondins		150€
Association Départementale des Veuves Civiles	50€	
ADMR (Association Locale de Bain)	150€	
Association des Amis des Soins Palliatifs de la région de Bain de Bretagne HETRE		80€
Secours catholique	100€	
Restaurants du Cœur	100€	
Téléthon	200€	
ADAPEI Les Papillons Blancs	100€	
Association des Donneurs de Sang	40€	

**Aide au fonctionnement des écoles :**

Ecoles Jules Verne et Saint François :

- Sports et culture 24€ par élève d'Ercé
- Fournitures scolaires 15€ par élève d'Ercé

Ecole privée Saint François (convention frais de fonctionnement) 37 000€

**Aide au fonctionnement des maisons familiales et rurales, aux lycées et aux chambres des métiers**

- Lycée la Noë St Yves	60€/élève
- Bâtiment CFA Ille-et-Vilaine	60€/élève
- Chambre des Métiers d'Ille-et-Vilaine	60€/apprenti
- MFR de Saint Grégoire	60€/élève
- MFR de Guipry-Messac	60€/élève

### **Bibliothèque communale : remplacement et remboursement des livres perdus et détériorés**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les usagers de la bibliothèque qui ont perdu ou détérioré un livre devront en priorité remplacer le livre à neuf, ou à défaut le remplacer par un livre neuf d'une même valeur pécuniaire ou le rembourser à la commune.

### **Autorisation du Maire à valider des devis pour les travaux de rénovation du cabinet médical**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'acquisition du cabinet médical appartenant au Docteur Solacolu a été décidée en conseil municipal du 30 octobre 2017 pour la somme de 120 000€ et sera inscrite au budget primitif 2018 pour ce même montant.

Il convient d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente du cabinet dès le vote du budget et de l'autoriser à valider les devis les mieux-disant pour les travaux de rénovation du cabinet dès son acquisition par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte de vente du cabinet dès le vote du budget primitif 2018 et à valider les devis les mieux-disant pour les travaux de rénovation du cabinet (lot électricité et chauffage, lot plomberie et lot cloisons) dès son acquisition par la commune.